

## Lux claustri

Lux Claustri ou La Lumière du cloître.  
Lieu 599-625

Suite de 27 pièces, dont 1 titre et 26 emblèmes, tout comme la série de la Vie de la Mère de Dieu (voir Cat. 626-652). De même que pour cette série, on ignore pour qui Callot a exécuté les estampes du Lux Claustri. La technique de cette dernière série est régulière, elle est toute entière au vernis dur.

Comme La Vie de la Mère de Dieu, le recueil possède une unité d'inspiration très précise. Il est consacré au rappel de l'autorité des évêques et des supérieurs d'ordres face aux dangers des itinéraires spirituels incontrôlés ou trop individualistes. Il fut certainement d'une grande actualité dans la vie religieuse nancéienne de la fin des années 1620, alors que l'idéal du Désert tentait nombre de laïcs pieux, au point d'inquiéter la hiérarchie. C'est en effet l'époque où les ermitages se multiplient aux abords de la ville, contagion spirituelle due notamment à l'influence d'un curieux personnage, l'ermite Pierre Séguin, ancien ligueur. Callot y avait-il été sensible ? Peut-être, car il lui fit une rente au début de 1630. Mais il n'est pas impossible que l'évêque de Toul, Jean des Porcelets de Maillane, grand protecteur de Callot, ait inspiré le recueil.

Le premier tirage se fit en petits cahiers oblongs qui avaient une marge de quelques centimètres. L'impression en est très brillante, malheureusement ce premier état est extrêmement rare. Il ne contient aucune inscription de lettres ni de chiffres, sauf sur le titre et la première pièce. Il est tiré sur papier au filigrane du huchet (voir filigrane N° 48).

Une édition postérieure à Callot fut publiée à Paris, en 1646, chez Langlois.

Le titre n'a pas de numéro, les autres planches sont numérotées de 2 à 27, en chiffres arabes. Sur chacune des feuilles, on a imprimé: 1° au-dessus de la planche deux lignes: la première contient une inscription en latin, la seconde une inscription en français juste au-dessous de la planche : deux vers latins, puis quatre vers français. Ce tirage est effectué sur papier d'un filigrane particulier (voir filigrane N° 54 et 55).